

Communiqué de presse

Pour augmenter ses profits Gate Gourmet Genève casse la CCT et licencie son personnel

Depuis sa création en 1997, l'entreprise Gate Gourmet Genève a conclu une CCT (Convention collective de travail) avec le syndicat SSP. Aujourd'hui, afin d'augmenter ses profits, l'entreprise licencie plus de 70% de son personnel et dénonce la CCT pour le 31 décembre de cette année, cassant ainsi toutes les conditions de travail de 122 employés. Face à cette déclaration de guerre sans précédent, le SSP entre en grève.

Du profit, toujours plus de profit ! Voici en résumé la philosophie de Gate Gourmet. Avec un résultat EBITDAMⁱ de **6.4% en 2011**, l'entreprise pouvait déjà se vanter d'emmagasiner un profit appréciable. Et ce chiffre a encore progressé depuis pour passer à **8.6% (+2.2%) en 2012**. Et **en 2013**, selon les résultats obtenus les 8 premiers mois de l'année, c'est à **10% (+3.6%)** que ce chiffre devrait passer ! Ce n'est pas encore assez pour Gate Gourmet, qui veut augmenter sa marge de profit en cassant les conditions de travail du personnel. Pour ce faire, l'entreprise a dénoncé la CCT pour le 31 décembre et licencié 86 des 122 employés sous CCT. Avec la lettre de congé-modification qu'ils viennent de recevoir, les employés sont placés devant le chantage suivant : *« soit vous acceptez qu'on vous baisse vos conditions, soit vous prenez la porte ! »* Difficile de constater un acte plus clair de dumping salarial, malgré l'aveuglement de la présidente de Genève Aéroport et du Département de la solidarité et de l'emploi (cf. article de la Tribune de Genève du 29 août).

Voici le détail des coupes :

- Baisse de la grille salariale de 11.- à 637.- CHF par mois (sur des salaires de 3'553.- CHF à 6'107.- CHF, le salaire médian étant selon l'employeur à 4'200.- CHF),
- Baisse des salaires réels des collaborateurs se trouvant au-dessus de cette nouvelle grille,
- Baisse des progressions automatiques de salaires (la progression se ferait essentiellement au « mérite »)
- Relèvement de l'âge de la retraite, de 63 à 64 ans pour les femmes, et de 63 à 65 ans pour les hommes,
- Suppression des retraites anticipées pour travail irrégulier,
- Suppression des majorations salariales de 25% pour les heures supplémentaires (pour les 190 « premières heures » par mois),
- Diminution de 33% des indemnités pour travail irrégulier (passées de 7.5 CHF à 5.- CHF par point),
- Suppression de la participation à la caisse maladie,

- Suppression ou diminution des jubilés,
- Baisse des indemnités en cas de maladie et accident (moins 12% les 5 premiers jours),
- Paiement des APG à 50% par l'employé (actuellement à charge de l'employeur)
- Baisse de la part employeur pour la LPP (moins 0.5% de 25 à 34 ans et moins 1% de 35 à 44 ans).

Devant cette attaque sans précédent sur la CCT qui nous lie à Gate Gourmet, le SSP a saisi la CRCT (Chambre des relations collectives de travail), proposant à l'employeur d'y faire arbitrer le litige. Gate Gourmet a refusé de se soumettre à l'arbitrage de la CRCT, ne laissant plus au syndicat d'autre possibilité que d'envisager des mesures de lutte quand celles-ci seraient possibles. En effet, Gate Gourmet et le SSP sont encore liés par la paix du travail jusqu'au 31 décembre 2013. Le SSP entendait la respecter et ne déclarer la grève que si l'employeur ne revenait pas à de meilleures dispositions d'ici à la fin de l'année. Mais tout à sa logique sanguinaire, Gate Gourmet vient de violer unilatéralement la paix du travail en licenciant plus de 70% de son personnel soumis à la CCT. Afin d'assurer la défense de nos syndiqués face à la plus honteuse opération de dumping que nous ayons connu sur le canton, le SSP n'a plus d'autre choix que de recourir à la grève. Celle-ci démarre ce jour. Nous vous tiendrons régulièrement informés de son évolution.

Genève, le 14 septembre 2013

Pour tout renseignement :

- Hans Oppliger, secrétaire syndical : 079 549 97 62
- Yves Mugny, secrétaire central : 076 559 67 11

ⁱ EBITDAM : Earnings before Interest, Taxes, Depreciations, Amortisation, Management fees, soit le résultat avant les charges financières, les impôts, les provisions et les amortissements, les honoraires de gestion. Il s'agit ainsi du résultat d'exploitation brut (le chiffre d'affaires moins les charges de personnel, les coûts de matières et les frais directs) avant diverses imputations.